

CONCERTATION & ÉTATS GÉNÉRAUX

Mettant en œuvre la priorité annoncée du quinquennat à la jeunesse et à l'École, le gouvernement a lancé, dès le mois juillet, une grande concertation pour la refondation de l'École.

Première étape d'un processus qui doit déboucher, début 2013, sur l'adoption par le parlement d'une nouvelle loi d'orientation et de programmation pour l'École, elle a pris la forme d'ateliers regroupant organisations syndicales, fédérations de parents d'élèves et de lycéens, mouvements pédagogiques, associations, personnalités... Elle sera suivie d'une phase de négociations avec les représentants des personnels.

Cette démarche ne prévoit pas, malgré nos demandes, de consultation directe des personnels. C'est pourquoi, le SNES, avec le SNEP et le SNUEP, lance, dès la rentrée et dans toutes les académies, les « Etats généraux du Second degré ».

1. POINT D'ÉTAPE DE LA CONCERTATION

Le SNES-FSU a participé à toutes les réunions cet été, pour y porter ses exigences et son projet pour le second degré. Il a publié sur son site, au fur et à mesure, des comptes-rendus rapides et a adressé des contributions écrites, également téléchargeables sur le site du SNES, aux rapporteurs des ateliers.

Chaque réunion est organisée sur un thème, la parole y est libre sans que soit distingué vraiment d'où elle vient (organisation représentative, personnalité ou association...).

Les débats font apparaître les **clivages déjà connus** que les notions de **socle commun** et d'**autonomie des établissements** particulièrement ont remis à jour et qui ont été exacerbés par la politique éducative des 5 dernières années.

Cependant, tout en repérant clairement les oppositions, la volonté des présidents des groupes de rechercher des synthèses et des convergences semble réelle.

Il est encore trop tôt pour savoir comment, avec les rapporteurs, ils construiront leur synthèse.

Ces clivages ont traversé la quasi-totalité des thèmes car ils sont au cœur de la conception du système éducatif.

On assiste ainsi parfois à des **charges assez violentes contre l'enseignement des disciplines scolaires** et leur déclinaison dans les programmes, contre la monovalence des enseignants du second degré et leur formation initiale, accusée d'être trop centrée sur la maîtrise de sa discipline, contre l'évaluation chiffrée des élèves, le manque d'autonomie des établissements...

Ainsi, pour le **groupe 4** dans les ateliers « missions des personnels » ou « formation initiale des enseignants », la **conception d'enseignant du second degré** que nous portons s'oppose à celle d'enseignant de collège dont la formation et les missions devraient se rapprocher fortement de celles de professeur des écoles.

Pour le groupe 1, l'enjeu se cristallise autour de la définition de la scolarité obligatoire : socle commun induisant des rapprochements forts entre collège et école élémentaire et renvoyant le lycée au simple rôle de propédeutique de l'enseignement supérieur ou prolongation de la scolarité obligatoire à 18 ans renforçant la cohérence du segment collège-lycée structurée par une culture commune déclinée dans une diversification progressive des parcours débouchant pour tous sur l'obtention du baccalauréat.

Dans les **groupes 2 et 3**, que ce soit sur l'usage du numérique, la vie scolaire, l'éducation prioritaire, la lutte contre la violence ou les rythmes scolaires, l'enjeu se situe principalement autour de l'**articulation entre le temps strictement scolaire et le temps « éducatif »**, et, en conséquence, la place des collectivités locales et l'articulation de leurs interventions auprès des jeunes avec les prérogatives et missions de l'État.





2. UNE NOUVELLE LOI D'ORIENTATION, DE GRANDS ENJEUX POUR LE SECOND DEGRÉ

Alors que la rentrée reste marquée par le manque de moyens et que le discours économique ouvre peu de perspective au-delà de la création de 60 000 postes en 5 ans, les enjeux dans la rédaction de la loi d'orientation et de programmation sont importants pour l'avenir du second degré et de ses personnels.

Il est nécessaire de rompre avec la logique de socle commun et de son livret de compétences pour structurer la scolarité obligatoire et, en conséquence, le collège. Les conséquences sur la conception de la formation des enseignants, la définition de leurs missions et les conditions d'exercice, en lien avec les statuts, sont lourdes.

Il est indispensable de rappeler ce qui fonde la professionnalité de notre métier d'enseignant du second degré et la nécessité de ne pas la sacrifier au nom de la recherche d'une « efficacité » qui oublierait de poser la question des conditions de travail des personnels et d'étude des élèves dont la dégradation continue depuis des années pèse lourdement sur les résultats du système éducatif.

La **revalorisation de nos métiers**, en termes de salaire et de pouvoir d'achat, de protection sociale, de gestion de nos carrières, de conditions d'emploi et de travail, de recrutement et mutation, reste un axe central de nos revendications. Elle est d'autant plus cruciale que la crise de recrutement que nous traversons impose de rendre nos professions plus attractives pour les jeunes étudiants.

3. LES ÉTATS GÉNÉRAUX SUR L'ÉDUCATION

Cette future loi d'orientation doit, pour les personnels, répondre à un objectif prioritaire : **redonner un avenir au système éducatif et à nos métiers**.

Les personnels du second degré doivent donc se saisir de cette occasion pour faire entendre leurs analyses, leurs revendications, leurs espérances.

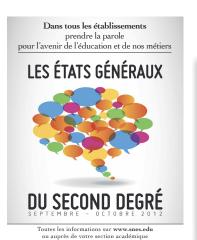
Assumant ses responsabilités de syndicat majoritaire, le SNES est décidé à créer les modalités de cette mobilisation et de cette expression. C'est le sens des « États généraux du Second degré » qu'il lance à la rentrée 2012 avec le SNEP et le SNUEP.

Les modalités

En s'appuyant sur le réseau militant du SNES, les États généraux consistent partout en France, dans tous les établissements, à faire prendre la parole aux personnels pour qu'ils rédigent des cahiers de revendications pour l'amélioration du système éducatif et de nos conditions de travail, afin de peser sur la future loi d'orientation et de construire ensemble l'avenir.

Les sections académiques et départementales du SNES organiseront dans la foulée de ces réunions d'établissements des journées locales de remontées des revendications.

Le 25 octobre 2012, aura lieu à Paris, au Théâtre du Gymnase, la journée nationale de synthèse qui clôturera les « États généraux du Second degré ». Cette journée sera ouverte aux médias.



CALENDRIER

- Septembre: réunions dans les établissements à l'initiative des personnels et rédaction d'un cahier revendicatif de l'établissement
- 1ère quinzaine d'octobre : réunion des représentants d'établissements à l'initiative des sections départementales et académiques pour rédiger une synthèse départementale ou académique des revendications et désigner les déléqués à la journée de synthèse nationale
- **Jeudi 25 octobre** : journée parisienne de synthèse nationale des cahiers de revendications à Paris, au théâtre du Gymnase. A l'issue de cette journée, un document de synthèse des Etats généraux du Second degré sera publié.

Shep SNUED